

Conseil syndical Séance du 13 avril 2021

Date de convocation : le 8 avril 2021

Date de convocation : 08/04/2021

Nombre de délégués : 32

Nombre de présents : 8

Nombre de pouvoirs : 1

Pouvoirs :

Anne PERRIN-LOUVRIER : pouvoir à Luc
JOLIET

Le Conseil syndical a été convoqué le 30 mars 2021. Faute de quorum, la séance n'a pas pu se tenir.

Le 13 avril 2021, le Conseil syndical s'est réuni au siège, 40 avenue du Drapeau 2100 Dijon, sous la présidence de Jean-Patrick MASSON, sans conditions de quorum.

Président de séance : Jean-Patrick MASSON

Secrétaire de séance : Céline TONOT

Etaients présents

Nicolas BOURNY

Luc JOLIET

Patricia GOURMAND

Gérard HERMANN

Jean-Louis MAILLOT

Jean-Patrick MASSON

Denis MYOTTE

Céline TONOT

Etaients absents excusés

Huges ANTOINE - Bruno MALESSIEU - Anne-Dominique CHIPON-JEANNELLE - Jean-Pierre PERROT - Christophe DEQUESNE - Laurent STREIBIG - Jean-François MICHEL - Benoît FRANET - Christian MARCHISET - Jean-Luc SOLLER - Géraldine MEUZARD - Elisabeth JEANNIN - Christophe POULLEAU - Dominique DUGIED - Laurent FAIVRE - Anne-Marie BAZEROLLE - Camille COL - Pierre PRIBETICH - Didier RELOT - Philippe LEMANCEAU - Massar N'DIAYE - Anne PERRIN-LOUVRIER (pouvoir à Luc JOLIET) - Kildine BATAILLE -

Objet : Compte administratif – année 2020 – adoption

Les résultats du Compte Administratif (opérations réelles et d'ordre) peuvent se résumer par le tableau suivant :

	Résultat de clôture 2019	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture de l'exercice 2020
Investissement	203 545,64 €	-57 459,69 €	146 085,95 €
<i>Restes à réaliser en dépenses</i>			
Fonctionnement	125 511,46 €	10 444,82 €	135 956,28 €
Total	329 057,10 €	-47 014,87 €	282 042,23 €

Le résultat de clôture se présente ainsi qu'il suit :

- un solde positif de 135 956,28 € en section de fonctionnement,
- un solde positif de 146 085,95 € en section d'investissement,
- **résultat global : 282 042,23 €**

Monsieur Luc JOLIET prend la présidence de la séance et demande au Conseil syndical de délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical décide, à l'unanimité, d'approuver le compte administratif 2020

Ne participe pas au vote : Jean-Patrick MASSON

A Dijon, le 13 avril 2021

Le Président,

Signature numérique de Jean-Patrick MASSON
Date : 2021.04.13 14:02:56 +02'00'

Jean-Patrick MASSON

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la date soit de sa transmission en Préfecture, soit de sa publication, soit de sa notification.



13 AVR. 2021

PRÉFECTURE DE LA RÉGION
BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

